



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Référence : 20230719-RAP-63-0968-Insp\_Trx Réhab\_MICHELIN\_Cataroux\_B146

<b>RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES</b>		
<b>Nom et adresse de l'établissement contrôlé</b>	<b>Code DREAL</b>	
Société : M.F.P. MICHELIN - Site de Cataroux Adresse : 8 rue de la Grolière Commune : 63000 CLERMONT-FERRAND SIREN : 855200507 SIRET : 85520050700454	GUNENV Priorité DREAL Régime SEVESO / IED	0005600328 <input checked="" type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED
<b>Activité principale :</b> Fabrication de pneumatiques et R&D associée		
<b>Date du contrôle :</b> 18/07/2023	Précédente visite :	
<b>Inspecteurs :</b>		
<b>Type de contrôle</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle	
<b>Circonstances du contrôle</b>		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du .....	<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Travaux réhabilitation B146	
<b>Thème(s) du contrôle</b> • Travaux de dépollution des sols		
<b>Principale(s) installation(s) contrôlée(s)</b> • Bâtiment B146 et zone périphérique impactée		
<b>Référentiel(s) du contrôle</b> • Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués		
<b>Personnes rencontrées et fonctions</b>		
<b>Nom</b>	<b>Société</b>	<b>Qualité</b>
	MFP MICHELIN WSP WSP SERPOL SERPOL	Responsable Environnement Chef de projet Ingénieur terrain Ingénieur d'affaires Chargées de travaux
<b>Copies</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input checked="" type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Équipe ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

## I – Synthèse de la visite et des constatations

### 1 – Contexte

La cessation d'activité du bâtiment B146 a été notifiée, au Préfet du Puy-de-Dôme, par courrier du 04 mars 2022. Un récépissé de déclaration de cessation a été délivré par la préfecture le 10 mai 2023.

Le bâtiment a été entièrement vidé de tout son mobilier et les ouvrants ainsi que toutes les parties vitrées du rdc ont été démontés.

Les travaux de réhabilitation de la zone impactée par les hydrocarbures et les Composés Organiques Halogénés Volatils ont débuté.

### 2 – Constats effectués

Le bâtiment B146 et ses alentours sont isolés des autres bâtiments du site de Cataroux par une clôture en bardage métallique dont le portail d'entrée est cadenassé.

Les travaux d'excavation de la zone située au Sud-Est du bâtiment B146 ont débuté, le fond de fouille se trouve à la profondeur de 3m50, l'eau n'est pas présente.

Le profil de la fouille a été taluté avec une pente de 3/2 et une risberme de 2 m de large a été confectionnée à 2,5 m sous le TN.

Afin de ne pas risquer de déstabiliser le bâtiment B146, un mur de soutènement a été réalisé au niveau de la risberme sur une longueur de 13 m, et jusqu'à la profondeur de 9 m. Ce soutènement, constitué de pieux sècants, longe le bâtiment B146.

Au jour de la visite :

- environ 2 000 m<sup>3</sup> de terres saines ont été déplacées et stockées sur le site des pistes ;
- 50 m<sup>3</sup> de terres impactée au HCT, présentant une concentration maximale de 2 100 mg/kg, vont être éliminés, ce jour, vers la cimenterie VICAT de Crêchy ;
- des terres douteuses, stockées sous bâche plastique, doivent être échantillonnées et analysées.

La zone de sols impactée par les COHV sera terrassée courant semaine 30.

Un dispositif de captage des vapeurs, installé sur le godet de terrassement, sera relié à l'unité de traitement par charbon actif.

En début de semaine 20, un puits de pompage (buses béton de diamètre 600 à 1 000) sera implanté en limite de fouille.

Des contrôles de la qualité de l'air sont réalisés au 4 points cardinaux, en limite du périmètre, à l'aide d'un PID. Les valeurs relevées sont de l'ordre de 0,2 à 0,3 ppm.

L'inspection demande qu'un dispositif de rabattement des poussières soit mis en place si nécessaire.

## II – Proposition de suites en fonction des enjeux et des engagements de l'exploitant

Une visite d'inspection sera programmée en toute fin de chantier.

Inspecteur	Vérificateur	Approbateur
L'inspecteur de l'environnement Le 19/07/2023 Signé	L'inspecteur de l'environnement Le 20/07/2023 Signé	Pour le directeur régional, Le responsable de l'équipe ECIE, Le 20/07/2023 Signé